



# RELIGHTING

**Plus de confort pour vos travailleurs, et des économies pour votre entreprise.**

**Vous souhaitez :**

- **Économiser sur vos factures** d'électricité ?
- Mettre votre **installation aux normes** ?
- **Augmenter le confort de travail** de vos collaborateurs sans aucun investissement de votre part ?

**Le Relighting est fait pour vous !**

## **Le Relighting : une solution clé sur porte**

### **1 Nous analysons l'éclairage de vos locaux**

Nos experts étudient votre installation actuelle sous tous les angles: composition, alimentation, armatures, consommation, dégagement de chaleur, intensité de l'éclairage, ergonomie... Ils discutent ensuite avec vous des économies potentielles. Si celles-ci sont suffisantes, nous passons à l'étape suivante.

### **2 Nous préparons une offre sur mesure**

Nos experts conçoivent de A à Z une nouvelle installation d'éclairage plus performante, plus confortable et plus économe. Ils s'assurent également de la conformité de cette nouvelle installation aux normes en vigueur.

**Nous finançons et mettons en place votre solution Relighting.**

Avec l'aide de nos partenaires, nous gérons pour vous l'entièreté de votre projet de relighting, y compris son financement si vous le souhaitez.



### 3 Vous bénéficiez du confort accru et des économies générées

Une partie de ces économies servira à rémunérer les études, l'installation et éventuellement, le financement de votre solution Relighting selon un plan de facturation convenu à l'avance.

### 4 Vous devenez propriétaire des installations

Si nous assurons le financement, vous devenez propriétaire de l'installation à l'échéance de votre contrat. Vous bénéficiez alors de l'intégralité des économies réalisées sur votre consommation.

## Plus de confort

- Luminosité plus élevée
- Lumière plus uniforme
- Lumière plus naturelle



## Plus d'économies

- Consommation moins élevée
- Coûts d'entretien optimisés
- Financement peut être pris en charge par Luminus

## Le Relighting est-il fait pour vous ?

- Êtes-vous propriétaire du bâtiment ?
- Votre installation a-t-elle plus de 10 ans ?
- Avez-vous un espace de production et/ou un entrepôt ?

Si vous avez répondu oui à toutes ces questions, alors le relighting peut vous apporter des économies substantielles. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez cependant pas à nous contacter : nous essayerons de trouver une solution sur mesure.

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter votre Key Account Manager ou envoyer un mail à [btb@luminus.be](mailto:btb@luminus.be)**